

Paris, le 29 juin 2016

7^e Cérémonie des Grands Prix de la Transparence

Mardi 4 octobre 2016 à 17h30
au Palais Brongniart

Au delà de l'annonce du Palmarès des Lauréats 2016 et du Top 20 des entreprises les plus transparentes, la soirée dévoilera également en avant-première les premières conclusions du Document de Référence de demain. Elle sera ponctuée d'interventions de personnalités sur le thème de cette année : "Comment définir l'information pertinente ?".

18 nouveaux critères validés par le Comité Scientifique

Focus sur la RSE

Le Comité Scientifique s'est réuni le 21 avril 2016 afin de définir les nouveaux critères Transparence 2016. Après avoir introduit des critères *Say on Pay* et Gouvernance lors des deux précédentes éditions - des thématiques qui ont fait l'actualité des Assemblées Générales 2016 - le Comité a décidé de mettre cette année l'accent sur l'information relative à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE). Selon Laurent Rouyrès, Président de Labrador et organisateur : *"L'introduction de ces critères devrait valoriser dans le classement 2016 les sociétés qui ont fait le choix d'une démarche d'information engageante et sincère en matière de RSE. L'avenir de la communication des entreprises passera nécessairement par une information financière et extra-financière intégrée, pertinente et transparente."*

Le digital : des progrès attendus sur l'accessibilité à l'information

Plusieurs nouveaux critères portant sur le site internet ont également été introduits pour améliorer l'accessibilité à l'information sur ce média d'avenir : *"Il est aujourd'hui évident que le futur de l'information intégrera le digital, qui est accessible par tous et en temps réel. Mais c'est une réalité encore à construire pour le marché de l'information réglementée, avec notamment de vrais enjeux de cohérence et de pertinence. Ce n'est que l'aube d'une révolution digitale et data que les Grands Prix accompagneront et encourageront dans les années à venir."* Laurent Rouyrès

Résultats : ces 18 nouveaux critères viendront s'ajouter aux 127 critères de Transparence déjà existants. L'ensemble des critères 2016 seront publiés et consultables sur le site des [Grands Prix de la Transparence](http://www.grandsprixtransparence.com) à partir du 4 octobre. Découvrez en avant-première les nouveaux critères collectés sur le Document de Référence en page 2 (Site internet, Avis de convocation, Rapport financier semestriel : à venir, étude en cours).

Information :

Renseignements et inscriptions : www.grandsprixtransparence.com.

Contact : Eva Bastide Leroy - leroy.e@labrador-company.com - 01 53 06 63 54

Annexes au verso : Liste des nouveaux critères Documents de Référence et informations complémentaires sur la Cérémonie et l'Étude Transparence

À propos de la 7e Cérémonie des Grands Prix de la Transparence :

Devenu un rendez-vous de place incontournable pour les sociétés cotées, la cérémonie réunit chaque année plus de 200 participants issus de directions générale, financière, juridique ou communication et représentant plus de 80 entreprises cotées. Cette soirée conviviale récompense les meilleures pratiques de Transparence des sociétés Françaises et interpelle l'assistance sur une thématique d'actualité, illustrée par l'intervention croisée de personnalités de tout horizon.

Dernières éditions : "L'esprit d'équipe" par Daniel Costantini (ancien entraîneur de l'équipe nationale de Handball), Pascal Picq (Paléoanthropologue et Professeur au Collège de France) et Jacques Gounon (PDG d'Eurotunnel) ; "La confiance" par Haim Korsia (Grand Rabbin de France) ; "La Génération Y" par Emmanuelle Duez (Entrepreneur, the Boson Project) ; "le Nudge" par Eric Singler (Directeur Général de BVA), "La simplification" par Guillaume Poitral (PDG de Woodeum & Cie)...

À propos de l'Étude Transparence et des Grands Prix :

Le Palmarès des Grands Prix est établi selon les résultats de l'Étude Transparence dont la méthodologie - plus de 15 000 données collectées, 145 critères publics et objectifs appliqués au panel des sociétés du SBF120 - et les résultats sont validés par un comité scientifique indépendant représentant les grandes associations de place : Valentine Bonnet (AFG), Hervé Chefdeville (APAI), François Houssin (Euronext), Aldo Sicurani (F2IC), Sylvie Lucot (FAS), Clémence Décortiat et Alain Martel (IFA), Alain Pithon (Paris Europlace), Jean-Paul Pierret et Martine Léonard (SFAF).

La Transparence et ses critères sont définis selon 4 piliers (Accessibilité, Disponibilité, Comparabilité et Précision) établis en 2009 avec l'approbation du régulateur. Ils sont organisés depuis 8 ans par l'agence conseil Labrador, leader de la communication réglementée en France et deux fois primée aux USA.

Les nouveaux critères du Document de Référence collectés en 2016 :

- Existence d'une matrice de matérialité
- Existence d'un tableau de cartographie des parties prenantes
- Existence d'un tableau de bord RSE des enjeux, objectifs et indicateurs clés de performance
- Référence à un code éthique ou une charte déontologique et renvoi précis vers celle/celui-ci.
- Existence d'une première partie sélectionnant l'information pertinente et prospective de la société
- Existence d'une première partie incluant un mot du Président
- Existence d'un glossaire (minimum 30 entrées)
- Mention de la capacité d'autofinancement dans le tableau des flux de trésorerie
- Structuration des notes annexes aux comptes consolidés (au moins une)
- Présence de graphiques dans les notes annexes aux comptes consolidés
- Tableau de synthèse présentant les administrateurs
